

Réunion du vendredi 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi 15 mars à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEFEBVRE, Maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE A / DURIEUX
Mrs LEFEBVRE G / DELARUE A / MARIE / FOYER / LEHUGEUR / PREVEL /
ANGOT

Absent excusé : DELARUE Jacky (pouvoir Gilles Lefebvre)
Absent non excusé : FLEURY Benoit
A été nommé secrétaire : Nicolas LEHUGEUR

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 01/03/2019

Délibération n° 2019/01 - Adhésions nouvelles communes SMICO

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Estrées la Campagne est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO).

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

En application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le conseil municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable :

- A l'adhésion des collectivités suivantes : *Mairie de Évrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Thaon, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le Sivos Chanu-Saint Paul- Landisacq*
- charge le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. le président du SMICO qu'à M.le Préfet de l'Orne.
- charge enfin le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Délibération n° 2019/02 - Opposition au transfert à la communauté de communes de Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier de la « compétence eau potable ».

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier 2020 de la compétence

eau potable et autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2019/03 - Abrogation arrêté d'alignement

Le maire donne lecture du courrier reçu le 15 janvier 2019 du conseil général l'informant d'une proposition d'abrogation d'environ 800 plans d'alignement visant des routes départementales situées sur le territoire du Calvados.

Considérés comme totalement obsolètes, et considérant que leur application peut être considérée comme une atteinte à la propriété privée en raison du transfert automatique des propriétés non bâties ou de délabrement subi des constructions consécutif à l'interdiction de réalisation de travaux confortatifs, et qu'une telle prescription est par ailleurs susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural global des communes, le département propose d'abroger les plans d'alignement sur les départementales RD 131 et 260.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'abrogation de ces deux plans d'alignement.

Délibération n° 2019/04 - Effacement des réseaux RD 131, étude préliminaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 54 240.00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 23 525.00 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4e trimestre de l'année 2019 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification :
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 1 356.00 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Délibération n° 2019/05 – Stage immersion Cyrille Caillot

En prévision du remplacement de Grégoire Daguet, agent communal en CAE qui ne souhaite pas poursuivre cette mission en CDD, le maire et l'adjointe ont reçu M. Caillot Cyrille, domicilié à Estrées la Campagne, le jeudi 7 mars 2019 en présence de Mme Lisa Bussi, conseillère en reclassement de l'association Cap Emploi, en charge de son dossier. Mme Bossi propose une période d'immersion de 15 jours (gratuite pour la commune) -une semaine avec M. Daguet et une semaine seul-.

Après discussion le conseil municipal autorise le maire à signer la convention régissant le stage d'immersion qui sera proposé à M. Cyrille Caillot semaines 15 et 16.

Délibération n° 2019/06 – Retrait de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon du syndicat Eaux Sud Calvados

Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, en date du 24 janvier 2019, sollicitant au titre de la commune nouvelle de Laize-Clinchamps, son retrait du syndicat Eaux Sud Calvados,
Vu la délibération du syndicat Eaux Sud Calvados en date du 19 février 2019 donnant son accord au retrait de la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon
Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du CGCT, le président d'Eaux Sud Calvados a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Estrées approuve le retrait de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Délibération n° 2019/07 - Vote subventions associations 2019

Le maire propose au conseil d'examiner les demandes de subventions parvenues en mairie à ce jour et de les inscrire au budget 2019.

Après discussion, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :
ADMR : 150 euros. Donneurs Sang Potigny : 15 euros. Donneurs sang Cingal : 15 euros.
Comité jumelage : 30 euros. Comité Juno : 50 euros. Secours catholique : 150 euros. Cellule Emploi TEF : 100 euros. Fonds solidarité logement : 40 euros. Bretteville Basket Ciongal : 50 euros. Essor Val Clair : 60 euros. Anciens combattants Maizières Rouvres : 50 euros.
Chambre métiers Calvados : 76,60 euros. Cinglais Football Club : 30 euros. Siad Bourguébus : 30 euros. APE Grainville Langannerie mine de crayon : 50 euros. APE Saint-Sylvain Jean Nourisson : 30 euros. Association sportive collège Cingal : 30 euros. Lycée maritime Cherbourg : 20 euros. Club amitié Fontaine le Pin : 50 euros.

Communications du maire

Remplacement Grégoire Daguet

La vacance du poste de cantonnier a été communiquée à toutes les mairies du territoire intercommunal et dans les foyers de la commune. A ce jour deux personnes ont fait acte de candidature : M. Cyrille CAILLOT de Estrées la Campagne et David HAISE de Bretteville le Rabet.

Fin contrat Grégoire Daguet : 8 mai 2019, effectif le 25 avril 2019 au soir, déduction faite congés payés.

La mairie a fait chiffrer par l'entreprise Clean Paysage de Le Bu sur Rouvres, le traitement chimique des principaux espaces publics. Coût de l'opération : 1400 euros.

Contrat PEC

En prévision du remplacement de Grégoire Daguet, agent communal en CAE qui ne souhaite pas poursuivre cette mission en CDD, le maire et l'adjointe ont reçu M. Caillot Cyrille, domicilié à Estrées la Campagne, le jeudi 7 mars 2019 en présence de Mme Lisa Bussi, conseillère en reclassement de l'association Cap Emploi, en charge de son dossier.

L'échange a permis de lister les avantages du contrat aidé PEC : parcours emploi compétence qui remplace le CAE : contrat aidé depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le parcours emplois compétences (PEC) est autorisé uniquement dans le secteur non-marchand (employeurs publics et associations).

Il s'applique dans le cadre des contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE). Il doit être mis en place pour au moins 9 mois.

Il prévoit :

- l'acquisition de compétences transférables qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou à d'autres métiers qui recrutent ;
- un accompagnement ;
- l'accès à la formation ;
- une aide financière aux employeurs sélectionnés pour leur capacité d'insertion (entre 30 % et 60 % du Smic brut selon la décision du préfet de région).

Le parcours comprend 3 moments clés : un entretien entre le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide ; un suivi dématérialisé pendant la durée du contrat : livret de suivi dématérialisé, par exemple ; un entretien de sortie entre le prescripteur et le salarié en fonction des besoins de la personne, entre 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

L'entretien entre le prescripteur, l'employeur et le futur salarié a pour but la formalisation des engagements et la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir.

Dans le cadre de M. Caillot, la commune pourrait prétendre à une aide financière de l'Etat de 60%, sur un engagement minimum de 20 heures.

Le contrat est renouvelable 1 fois au bout d'un an, soit une durée maximum de 2 ans.

Une période d'immersion de 15 jours est possible afin de juger des capacités des candidats.

Cartes d'électeurs : de nouvelles cartes seront distribuées courant mai comportant l'indication du numéro d'électeur unique attribué par l'INSEE. Les anciennes cartes seront à détruire.

Elections européennes : Dimanche 26 mai 2019 de 8 heures à 18 heures.

Environnement : le maire a interpellé l'entreprise Poisson suite à une réclamation de M. Verbeke qui se plaint d'odeurs nauséabondes sur le site, chemin des Fresnots. Le responsable reconnaît une fermentation de résidus stockés dans une citerne, sous l'effet d'un pic de chaleur semaine 8. Une entreprise de nettoyage a été chargée de nettoyer le sol du site.

Suite à ce nouvel incident, le maire donne lecture d'une copie de courrier datée du 8 mars 2019 transmise par la DREAL à l'entreprise Valo Metha Normandie située à Louvigny. L'entreprise n'a toujours pas répondu à la Dreal (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie).

Passage 28^e édition Tour Auto Optic 2000 : le maire a autorisé l'association sportive automobile Tour Auto a emprunté le territoire de la commune le samedi 4 mai. 244 voitures historiques traverseront la commune sur la RD 131 dans le sens Grainville-Langannerie, Maizières, en début d'après-midi.

Cahier de doléances : aucune doléance n'a été déposée sur le cahier mis à disposition des habitants.

Grand Débat National : A l'initiative du maire de Grainville-Langannerie, un débat a été organisé à la salle polyvalente et a réuni 47 personnes.

Contrôle technique Citroën Berlingo : Le garage Bucaille a émis une facture de 200 euros incluant le contrôle technique de la voiture et des frais préliminaires (changement rétroviseur extérieur, 3 essuie-glaces, ampoule).

Essai voiture course : autorisation a été donnée à l'association RB Racing représentée par M. Martin Baptiste, domicilié à Airan commune nouvelle de Valambray pour un essai technique le dimanche 10 mars 2019 sur la voie communale d'Ouilly-le-Tesson. Suite à un problème mécanique, l'essai a été annulé.

PADD : tous les élus du territoire Cingal Suisse Normande ayant été invités à la présentation du PADD à la salle des fêtes de Saint-Sylvain le lundi 11 mars 2019, dans le cadre du futur PLUi, celui-ci sera de nouveau présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Le document est consultable sur le site internet :

<https://drive.google.com/open?id=132ATYopy4djmg247tIjkFmq3c4KiI9xv>

Les éventuelles réclamations peuvent être déposées sur le site : concertationplui@cingal-suisse-normande.fr

Inventaire église Estrées : à la demande du président de la CCSN un inventaire sera établi dans toutes les églises de l'ex-Cingal par un groupe de bénévoles sous la houlette du service patrimoine du conseil départemental. L'inventaire consistera à dresser la liste complète du mobilier et des ornements liturgiques.

La municipalité sera invitée à nettoyer les meubles et éventuellement à les traiter contre les xylophages avant la remise en ordre des objets. Le maire demande l'aide des conseillers.